



Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## **Semaine québécoise des personnes handicapées**

### **C'est au tour du gouvernement de fournir un effort à 100 %**

Québec, le 7 juin 2022. « Laissons-les contribuer à 100% » est le thème de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se termine aujourd'hui. Pour nous, Il s'agit d'une occasion ratée par le gouvernement de reconnaître ses responsabilités pour que les personnes handicapées et celles ayant un trouble de santé mentale contribuent à 100 % de leur capacité à la société québécoise. D'importants gestes auraient dû être posés par nos élu·es et élu·es à l'égard des personnes ayant des incapacités pour réaliser concrètement les engagements contenus dans les lois et programmes gouvernementaux.

Plusieurs dossiers attendent que les actions aillent plus loin que les actuelles promesses et les bonnes intentions : accès à des milieux de vie adéquats, aux services de santé et aux services sociaux, au transport adapté, à l'emploi, à un revenu décent, à la lutte aux préjugés, à la stigmatisation et à l'intimidation.

Malgré l'adoption en 2003 de la *Politique chez-soi, le premier choix*, près de 2 900 personnes de moins de 65 ans vivent en CHSLD et plus de 15 000 ayant une déficience ou un trouble de santé mentale habitent en résidences intermédiaires ou en résidences de type familial. Le 31 mars 2021, 41 000 personnes toutes clientèles confondues étaient en attente de soutien à domicile répondant à leurs besoins. Des données approximatives puisque le ministre Dubé, dans son [mémoire déposé au Conseil des ministres le 10 août 2021](#) proposait d'agir pour que les bases de données du MSSS permettent d'avoir un portrait de la situation des services de santé et des services sociaux à l'époque impossible. Au Programme chèque emploi-service, le salaire est en moyenne 18,50 \$ l'heure, loin des conditions de travail du secteur public à 26 \$ l'heure.

Concernant l'hébergement de 136 personnes lourdement handicapées dans neuf ressources communautaires d'hébergement de longue durée, là aussi le gouvernement refuse l'évidence. Il préfère dépenser 10 millions de dollars annuellement plutôt que d'investir 900 000 dollars par an pour transformer la prime COVID accordée pendant la pandémie aux préposés aux bénéficiaires de ces milieux, en une mesure permanente. Le gouvernement fait le choix du CHSLD pour ces jeunes personnes handicapées plutôt que de maintenir en place des milieux de vie exceptionnels.

Malgré le virage communautaire en déficience physique, en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme, les ententes de services en activités socioprofessionnelles et communautaires conclues avec les organismes communautaires ne sont pas à la hauteur du coût réel du service. Les balises de financement établies à 40 \$ par jour par personne oblige les organismes à se financer- quand ils peuvent réussir avec des activités de levée de fonds et de la philanthropie.

Malgré l'adoption en 2021, du *Plan d'action interministériel en santé mentale*, plus de 19 000 personnes sont en attente de services en santé mentale. La situation est à risque d'empirer, alors que depuis la pandémie, on observe une hausse sans précédent des troubles de santé mentale parmi la population et particulièrement chez les jeunes.

Malgré l'adoption en 2017 de la *Loi concernant le transport rémunéré des personnes par automobile* qui devait améliorer une situation déjà précaire, les conséquences sur l'industrie du taxi privent de nombreuses personnes handicapées de services de transport adapté dans de nombreuses villes et municipalités et celles en fauteuil roulant n'ont toujours pas accès à des véhicules adaptés pour prendre le taxi comme le reste de la population.

Malgré l'adoption en 2019 de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024*, le taux de personnes handicapées inactives sur le marché du travail est toujours de 40% contrairement à 20% pour celles sans incapacité. Malgré le volet évolutif de la stratégie annoncé par le Ministre Boulet, il n'y a pas eu d'ajustement pour répondre à la situation actuelle de pénurie de main-d'œuvre.

Malgré les engagements du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale* adopté en 2017 et l'adoption en 2018 de la *Loi instaurant le Programme de revenu de base (PRB)*, ce programme maintiendra près de 84 000 personnes handicapées ou ayant un trouble de santé mentale dans la pauvreté et dans une situation de dépendance financière. Le PRB adopte une logique punitive et laissera les personnes en attente d'être admises au programme dans des conditions indécentes pour au moins 5 ans et demi.

Les travailleuses du secteur de l'action communautaire autonome composent près de 80 % de l'effectif salarié. Le financement des organismes communautaires ne permet pas d'assurer une égalité salariale avec le secteur public malgré la *Loi sur l'équité salariale* adoptée en 2016.

Malgré la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, 46,3 % des jeunes personnes autistes sont victimes d'intimidation comparativement à 10,6 % des

autres élèves. Des recherches démontrent que dans l'ensemble les jeunes personnes handicapées sont plus à risque de subir de l'intimidation et de la violence.

La présente Législature s'achève avec un constat de faibles progrès et d'insensibilité gouvernementale à l'égard des conditions de vie des personnes handicapées et celles ayant un trouble de santé mentale.

Faut-il espérer que des lendemains meilleurs nous attendent après l'élection ? En campagne électorale, les partis et les candidates et candidats doivent s'engager à investir dans différents programmes et mesures afin de respecter les droits des personnes handicapées et de celles ayant un trouble de santé mentale pour qu'elles contribuent à la vie économique, citoyenne et sociale du Québec.

Nos organisations participent depuis de nombreuses années aux consultations, commissions et travaux divers de plusieurs ministères et organismes afin de faire avancer les conditions de vie et les droits des personnes handicapées ou ayant un trouble de santé mentale. Malgré des réticences, des heurts, des reculs, nous faisons notre 100% pour obtenir mieux pour les personnes que nous représentons. Force est de constater aujourd'hui que de nombreuses mesures attendent que le gouvernement se conforme aux lois de l'Assemblée nationale et réalise ses propres engagements comme l'ont invité à le faire le Vérificateur Général du Québec et la Protectrice du Citoyen.

Nous invitons les partis politiques lors de la prochaine campagne électorale à s'engager à respecter les lois et programmes existants et à prendre des engagements formels pour garantir les droits et améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et de celles ayant un trouble de santé mentale. Il est temps de considérer ces personnes comme des citoyennes et citoyens à part entière.

-30-

**Contacts médias :**

Charles Rice (COSME) : 418 255-0698

Lili Plourde (FQA): 581 983-9430

Amélie Duranleau (SQDI) : 514 725-7245

Véronique Vézina (ROP03) : 418 576-9750

Isabelle Tremblay (AQRIPH) : 418 407-1664

